

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N<sup>OS</sup> 383-25, 399-24 ET 415-17

**AVIS** est par la présente donné,

1. **QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 17 décembre 2018, a adopté les Règlements suivants :
  - Règlement numéro 383-25 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2019. Ce Règlement sert à calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2019;
  - Règlement numéro 399-24 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2019. Ce Règlement fixe les divers tarifs que les citoyens doivent payer afin de recourir à certains services de la municipalité, notamment en matière de travaux publics, d'urbanisme, de loisirs et de culture;
  - Règlement numéro 415-17 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2019. Ce Règlement sert à calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2019 et qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers règlements d'emprunt.
2. **QUE** ces Règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation desdits Règlements, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 DÉCEMBRE 2018.**

Me Julie Waite, greffière